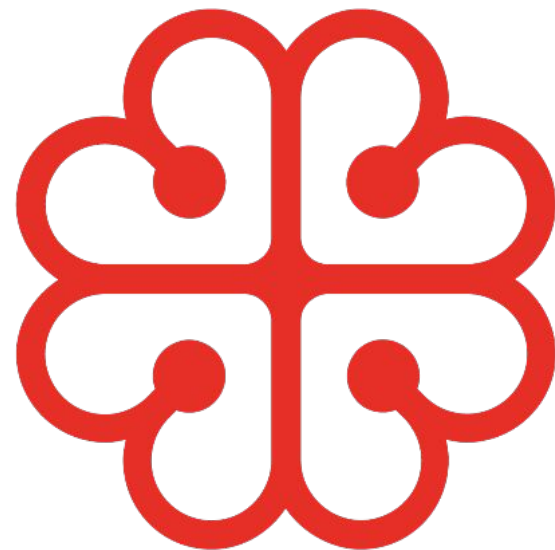


OFFRES CITOYENNES D'HÉBERGEMENT
DANS LE CONTEXTE DE L'ARRIVÉE DES
PERSONNES MIGRANTES UKRAINIENNES



PROCESSUS PILOTE POUR UNE GESTION ENCADRÉE

Par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal,
en collaboration avec le MIFI, l'UMQ et le Congrès des Ukrainiens canadiens



Présentation

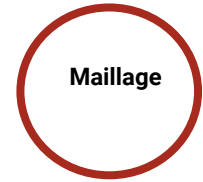
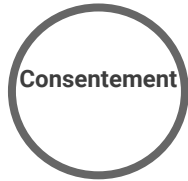
1. Contexte
2. Soutien à la gestion des offres citoyennes d'hébergement



Contexte

1. Lors d'un événement migratoire exceptionnel tel que l'arrivée des déplacés ukrainiens, la Ville de Montréal active son **Plan d'intervention lors d'événement migratoire exceptionnel**, campant le rôle, les responsabilités et les champs de compétence de la Ville de Montréal.
2. L'une des mesures importantes inscrite à ce plan concerne le soutien aux efforts **de coordination, de communication et de gestion des offres citoyennes et de bénévolat**.
3. Des milliers de personnes au Québec ont offert d'héberger des personnes ukrainiennes en rendant disponible une ou des chambres, en offrant leur résidence secondaire ou encore un logement vacant.
4. À ce jour, **il n'existe pas de système structuré au Québec**. De nombreuses familles ukrainiennes sont pourtant actuellement hébergées chez des citoyens québécois. Ceux-ci ont procédé via des sites informels.
5. En collaboration étroite avec le MIFI, l'UMQ et le Congrès des Ukrainiens, **le BINAM a développé depuis plusieurs semaines des outils afin de mettre en place un système officiel de gestion des offres citoyennes** pour les rendre ensuite disponibles aux organismes d'accueil et d'intégration qui souhaitent y avoir accès. Alors que le BINAM gèrera les offres montréalaises, l'UMQ s'inspirera des outils produits par le BINAM pour gérer les offres en région.
6. **La Ville de Montréal se positionne par ce rôle en appui administratif et logistique du Congrès des Ukrainiens. Néanmoins, la Ville agit aussi pour prototyper un projet répondant à un besoin d'hébergement transitoire** pour lequel le BINAM était déjà mobilisé depuis plus d'un an. Rappelons que l'accès au logement est l'un des 5 enjeux prioritaires du BINAM.

Processus de gestion de l'offre d'hébergement



Consentement au partage de données avec la Ville et les organismes et transmission des détails de l'offre **par les citoyens**

Le BINAM enverra aux citoyens montréalais ayant fait une offre au Congrès un formulaire tenant compte des considérations juridiques (Loi sur l'accès à l'info) et opérationnelles (détails sur l'offre). Des boutons « héberger à Montréal » et « héberger ailleurs au Québec » seront ajoutés sur le site du Congrès.

Pré-qualification des offres **par la Ville de Montréal**

En fonction des critères de priorisation des offres de Québec, le BINAM assurera un premier tri des offres. Les offres prioritaires seront soumises à une vérification policière à des fins civiles des hôtes, soit par une firme privée ou par le SPVM. Elles seront rendues disponibles aux organismes via une base de données simple sécurisée sur le Google drive de la Ville et gérée par le BINAM.

Qualification des offres **par les organismes d'accueil**

Les organismes seront responsables de contacter les hôtes afin de qualifier leur offre et de les informer des implications de ce type d'accueil.

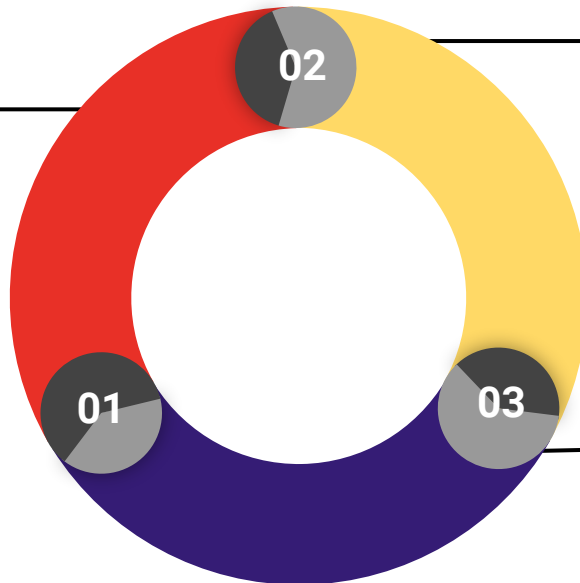
Maillage et accompagnement **par les organismes d'accueil**

La mise en relation entre les personnes ukrainiennes et les personnes souhaitant héberger sera assurée par les organismes. Une colonne dans la base de données indiquera aux organismes l'état de l'offre (active, réservée, ou une famille y est maintenant placée). Une charte de colocation, préparée par le MIFI, devra être signée entre les volontaires et les bénéficiaires.

Rôles et responsabilités dans l'offre citoyenne d'hébergement

Ville de Montréal

- Mettre en place le formulaire de consentement et de préqualification, la base de données et l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et les organismes;
- Créer, avec le MIFI, une trousse à outils pour les organismes (charte entre colocataires, etc.);
- Assurer une pré qualification (critères de priorisation et vérification policière à des fins civiles);
- Partager et mettre à jour en continu la base de données comprenant les offres pré-qualifiées et prioritaires aux organismes communautaires d'accueil et d'intégration des immigrants;
- Faire signer l'entente particulière aux organismes visés.



MIFI : Définir des critères de priorisation et reconnaître les organismes dans ce nouveau rôle.

Congrès des Ukrainiens canadiens (UCC)

- Rendre accessible le formulaire de la Ville en intégrant le lien via son site internet.

Organismes d'accueil et d'intégration

- Qualifier les offres en s'assurant des intentions des offrants, de leur bonne compréhension des implications;
- Arrimer l'offre selon les besoins de leurs bénéficiaires;
- Indiquer à même la base de données les offres qui ne sont plus accessibles;
- S'assurer de la signature de la charte de colocation, même pour les offres gratuites de colocation (trousse à outils).